

PIÈCE D'IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT

Pièce : Carte d'identité (recto-verso) Passeport (3 pages)

Date et lieu de la délivrance :

Numéro de la pièce :

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée :

(photocopie de la pièce à joindre)

Non-résident (hors PEA) (joindre justificatifs)

PIÈCE D'IDENTITÉ DU CO-ADHÉRENT

Pièce : Carte d'identité (recto-verso) Passeport (3 pages)

Date et lieu de la délivrance :

Numéro de la pièce :

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée :

(photocopie de la pièce à joindre)

Non-résident (hors PEA) (joindre justificatifs)

RACHAT PARTIEL (compléter le tableau de répartition ci-après et la liste des informations exigées par la Direction Générale des Impôts)

Je demande un rachat partiel d'un montant net de : euros

● Fiscalité du rachat : prélèvement libératoire impôt sur le revenu (fiscalité par défaut)

● Mode de règlement : chèque virement (joindre un RIB)

Quelle que soit la fiscalité retenue, le montant net versé au titre de votre rachat partiel est celui indiqué ci-dessus.

Les prélèvements sociaux et prélèvement libératoire éventuels viennent en complément pour déterminer le montant effectivement racheté (rachat brut).



Rappel : si votre contrat de capitalisation a été souscrit dans le cadre du PEA :
Toute demande de rachat partiel effectuée au cours des 8 premières années du PEA entraîne sa clôture.

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS (HORS PEA)

(compléter le tableau de répartition ci-après et la liste des informations exigées par la Direction Générale des Impôts)

○ Je demande la mise en place de rachats partiels programmés à compter du []/[]/[] (mois/année)

pendant une durée de [] ans

tous les mois tous les trimestres tous les semestres tous les ans

d'un montant net de euros

● Fiscalité du rachat : prélèvement libératoire impôt sur le revenu (fiscalité par défaut)

● Mode de règlement unique : virement (joindre un RIB)

○ Je demande l'arrêt de mes rachats partiels programmés à compter du []/[]/[] (mois/année)

Toute demande de mise en place, de suspension ou d'arrêt des rachats partiels programmés reçue avant le 15 d'un mois est effective à compter du mois suivant.

| | | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Code + cachet de l'apporteur | SIGNATURE DE L'ADHÉRENT (précédée de la mention "lu et approuvé") | SIGNATURE DU CO-ADHÉRENT (précédée de la mention "lu et approuvé") |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

RÉPARTITION DES RACHATS ENTRE LES SUPPORTS AUTORISÉS DE LA DERNIÈRE ANNEXE FINANCIÈRE EN VIGUEUR

| | Nom / Code ISIN | Répartition rachat(s) partiel(s) ou programmés ⁽¹⁾ (en %) |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Gestion libre | | |
| Gestion déléguée (Profils) | | |
| Options de ré-allocation programmée de l'épargne ⁽²⁾ | | |
| Options d'arbitrages automatiques de l'épargne ⁽²⁾ | | |
| | | 100 % |

⁽¹⁾ Par défaut, répartition au prorata de l'épargne constituée

⁽²⁾ Les rachats programmés ne sont pas compatibles avec les options de gestion

RACHAT TOTAL (joindre la liste des informations exigées par la Direction Générale des Impôts)

J'effectue un rachat total : joindre une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

- Option fiscale : prélèvement libératoire impôt sur le revenu (option par défaut)
- Mode de règlement : chèque virement (joindre un RIB)

UNITÉS DE COMPTE

L'adhérent reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que la notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

SIGNATURE(S)

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adhérent autorise l'intermédiaire d'assurances à communiquer, en application des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, toutes informations requises aux différents intervenants, parties à l'exécution du présent contrat ainsi qu'à leurs autorités de tutelle.

L'adhérent reconnaît que toute opération de gestion, telle que demande d'arbitrage, de rachat, d'avance sur son contrat ne pourra être demandée par lui qu'au terme du délai de renonciation et sous réserve de réception par l'assureur de la preuve que l'adhérent ait été informé que le contrat est conclu. En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que l'adhérent a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

Fait à, le/...../.....

| | | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Code + cachet de l'apporteur | SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé") | SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé") |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

Informatique et libertés - La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe AG2R LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.